

Quand le leader du gouvernement au Sénat mettra fin au débat, je lui saurais gré de nous donner des précisions sur ce point particulier.

Je suis persuadé que les sénateurs ne sont pas intéressés à prolonger le débat simplement pour retarder l'adoption de la mesure dont l'étude dure depuis si longtemps. Mon expérience du travail parlementaire m'a convaincu que, dans un débat, il y a un temps où un raisonnement objectif peut influencer l'opinion et l'attitude des autres, mais qu'il y a aussi un point au-delà duquel la prolongation du débat ne fait changer d'avis à personne, ni ne modifie le résultat définitif, mais tend plutôt à durcir les positions des uns et des autres.

En ce qui concerne ce projet de loi, si nous n'avons pas encore dépassé ce point, nous sommes sur le point de l'atteindre, et je doute beaucoup que le gouvernement modifie sensiblement sa position ou que les honorables sénateurs modifient celle qu'ils ont déjà adoptée si nous prolongeons le débat ou faisons valoir d'autres arguments à ce stade-ci.

J'ai cherché à examiner ce projet de loi à la lumière de ses antécédents. J'ai eu le privilège d'assister à chaque conférence fiscale fédérale-provinciale tenue au Canada entre 1943 et 1968. Je me souviens fort bien des discussions à ces conférences au cours desquelles des opinions étaient exprimées au sujet de la situation peu satisfaisante de la structure fiscale au Canada.

Au fur et à mesure que le gouvernement fédéral intervenait dans le domaine des programmes d'assistance sociale et divers autres programmes à frais partagés, les gouvernements provinciaux devaient assumer des frais croissants, afin de faire face à leurs obligations aux termes de ces programmes. Cet état de choses a fini par susciter une vive inquiétude et donner lieu à de nombreux débats sur la modification du régime fiscal canadien, en vue de permettre aux provinces et aux municipalités d'acquitter ces frais qui grimpaient rapidement. Dans de nombreux cas, ils ne pouvaient être acquittés au moyen des sources de revenus disponibles aux provinces ni de revenus aux termes des accords fiscaux fédéraux-provinciaux qui étaient alors en vigueur.

La tendance à l'urbanisation massive qui a débuté il y a une dizaine d'années et qui s'est accélérée rapidement depuis, a placé la plupart des municipalités dans une situation très grave; elles ont donc exercé des pressions sur leurs gouvernements provinciaux pour obtenir plus de sources de revenu; à leur tour, les gouvernements provinciaux ne peuvent y pourvoir à moins de modifications fondamentales à la structure fiscale canadienne qui leur permettraient de répondre à ces exigences.

Ces discussions ont aussi porté sur les injustices qu'au fil des années on a décelé dans le régime fiscal canadien. Il serait juste de dire que lorsqu'on a enfin proposé la création d'une commission royale d'enquête sur la fiscalité, on s'est proposé comme objectifs majeurs la solution des graves problèmes fiscaux à caractère fédéral-provincial devenus alors évidents, l'établissement d'une plus grande équité au sein du régime lui-même, et la clarification, et dans la mesure du possible, la simplification de ce qu'on estimait être, à l'époque, un régime fiscal très compliqué.

• (1440)

Honorables sénateurs, un examen rétrospectif des objectifs du bill qui a fini par voir le jour, ne peut que me laisser un profond sentiment de déception. Les gouvernements provinciaux sont déçus, en effet, de cette mesure

[L'honorable M. Manning.]

fiscale qui, à leurs yeux, ne résoud aucun des graves problèmes fiscaux communs au fédéral et aux provinces, problèmes qui s'aggravent tous les ans. Comme d'autres sénateurs l'ont signalé, le fait qu'un nombre imposant de gouvernements provinciaux ait officiellement demandé qu'on retarde l'application de cette mesure, ne laisse pas supposer qu'ils souhaitent ardemment la voir adopter.

Je ne trouve pas dans ce projet de loi grand-chose qui soit de nature à aider beaucoup les gouvernements municipaux du Canada. Je me demande bien pourquoi certaines recommandations présentées dans ce sens par les organismes municipaux ainsi que par d'autres organismes, ne semblent pas avoir été étudiées. Je me souviens d'une recommandation présentée par plusieurs organismes de ce genre et qui me paraissait fort logique. On voulait que le gouvernement fédéral permette de déduire du revenu imposable l'intérêt sur les obligations municipales jusqu'à concurrence de \$1,000 par an. Cela n'aurait pas privé le gouvernement du Canada d'une importante source de recettes, mais cela aurait incité beaucoup de Canadiens à acheter des obligations émises par les municipalités.

Aux taux généralement en vigueur actuellement de 9 p. 100, cela signifierait qu'un citoyen pourrait déduire jusqu'à \$10,000 ou \$11,000 d'obligations municipales qui produiraient un intérêt d'environ \$1,000. Cela ne manquerait pas de favoriser l'achat de telles obligations. Si, encouragés par une telle mesure, seulement 200,000 Canadiens achetaient, ne serait-ce qu'un nombre d'obligations représentant la moitié seulement du montant déductible, il en résulterait une demande d'obligations municipales de l'ordre d'un milliard de dollars. A n'en pas douter, cela aurait pour effet d'aplanir considérablement les difficultés auxquelles se heurtent les municipalités en quête des fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Mais, pour une raison ou une autre, on n'a absolument pas songé à cela dans le bill à l'étude.

Quant à savoir si l'ancien régime fiscal était plus équitable, je ne compte pas m'étendre sur ce point. Il me semble qu'à tout le moins, cette opinion est très contestable. En toute franchise, j'estime que le bill a mis fin à certaines injustices. Je crains fort qu'en ce faisant, il n'en ait créé d'autres, que nous découvrirons par la suite, aussi grandes ou aussi graves que celles auxquelles on a porté remède.

Troisièmement, pour ce qui est d'éclaircir et de simplifier, si nous jugions le régime antérieur compliqué, ce n'est rien comparé à ce que nous allons constater au cours des prochains jours en ce qui concerne le nouveau bill.

Je ne voudrais pas que mes propos soient considérés comme des critiques purement négatives. A mon avis, il y a beaucoup à louer dans ce bill. Comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, en revenant sur les quelques dernières années, je suis bien convaincu que les intérêts des Canadiens auraient été mieux servis si, voyant la difficulté qu'il y avait à essayer d'établir l'unanimité en l'occurrence, le gouvernement fédéral avait indiqué un ordre de priorités. Il aurait pu déclarer que, la question étant importante et devant entraîner infailliblement plus de bouleversements qu'on n'avait prévu initialement, la meilleure méthode de la traiter serait d'indiquer un ordre de priorités et de s'attaquer aux problèmes l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'on les ait tous résolus.